

<u>Département d'Ille et Vilaine</u> <u>Mairie de Saint-Senoux</u> <u>(35580)</u>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-SENOUX</b>
<b><u>MEMBRES</u></b> En exercice : 15 Présents : 11 Votants : 15 Pouvoir : 4 <b><u>DATES</u></b> Convoc. : 24/10/2018 Affich. : 24/10/2018	<b>Séance du 29 octobre 2018</b> L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf octobre, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CORMIER, Le Maire.  <b><u>Présents</u></b> : Mmes Danielle BOUDIER, Géraldine DUBOURG, Hélène GUILLARD, Danièle MEREL, Cécile AVRIL (arrivée à 19h40, à partir de la délibération 59-18), MM Jean-Pierre CORMIER, David GUILLORET, François LISSILLOUR. Alain RIMASSON, Philippe LEPRINCE, Vincent SEVELLEC, Monsieur Patrice PROVOST, arrivé à 20h26, (Pouvoir à Monsieur Alain RIMASSON).  <b><u>Absents excusés</u></b> : Madame Nadia ZAID (pouvoir à Madame Danièle MEREL), Madame Roseline MAHE (Pouvoir à Madame Hélène GUILLARD), Monsieur Jean CAPITAINE (Pouvoir à Monsieur Jean-Pierre CORMIER).  Mme Hélène GUILLARD a été élue secrétaire de séance.

#### **58-18 Approbation du Compte-rendu du 24 septembre 2018**

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2018.

#### **59-18 Travaux -Salle GLENMOR et Bibliothèque- Choix du scénario**

##### 1. Travaux -Salle GLENMOR - Choix du scénario

Suite aux études de l'AMO, assistant à maîtrise d'ouvrage Vincent VERLAINE et à la réunion publique du 15 octobre, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le choix des scénarii pour l'aménagement de la bibliothèque et de la salle Glenmor.

Salle Glenmor : Trois propositions (1.1, 1.2, 1.3) ont été faites lors de la réunion publique.

Après échange, la préférence s'est portée sur le scénario N° 1.2- Glenmor- Nouvelle entrée.

Ce scénario a été complété afin de prendre en compte les remarques et demandes d'amélioration formulées par le public en ce qui concerne notamment l'agrandissement de l'ancien hall.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipale de valider le scénario 1.2 pour un budget prévisionnel de :

En base le programme des travaux est le suivant :

- Suppression d'une cuisine et transformation en espace de stockage
- Extension des WC
- Remise à niveau de la loge
- Remise à niveau technique (remplacement menuiseries extérieures, réparation toiture, sol et peinture ancienne cantine et hall etc.)
- Amélioration de l'accès entre le hall et l'ancienne cantine par la création d'une porte
- Transformation des garages en atelier associatif.
- Transformation des anciens locaux administratifs en stockage
- Amélioration thermique.

Travaux : 200 000 €HT

Honoraires : 45 000 €HT

TOTAL TTC : 294 000€ TTC (TVA20%)

Conseil municipal du 29 octobre 2018

+ Déplacement du coffret tarif jaune (ENEDIS) permettant de créer le nouvel accès : 10 000 € TTC

Option 1 création terrasse : 80 000€TTC (Travaux + honoraires)

Option 2 agrandissement ancien hall : 60 000€TTC (Travaux + honoraires)

Option 3 création VMC et toiture ancien hall : 47 000€HT (Travaux + honoraires)

Le choix des options fera l'objet d'une autre réunion. Des subventions vont être sollicitées.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le choix du scénario 1.2.

## 2. Bibliothèque : Trois propositions également

C'est le scénario N° 2.3 qui est mis en avant. Il s'agit de l'extension côté nord. Le Conseil est appelé à se prononcer sur cette proposition.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipales de valider le scénario 2.3 Bibliothèque extension nord pour un budget prévisionnel de :

BUDGET

Travaux : 90 000 €HT

Honoraires : 18 000 €HT

TOTAL TTC : 129 600 € TTC (TVA20%)

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le choix du scénario 2.3.

Suite à l'adoption de ces deux scénarios Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à lancer une consultation de maître d'œuvre pour réaliser ces deux projets, dans le cadre de la même opération. Accord unanime du Conseil Municipal.

## 60-18 Travaux – Aménagement de la boulangerie – Présentation de l'esquisse

Le cabinet d'Architecture CRESTO MODULES a proposé trois esquisses d'implantation de l'extension- aménagement de la boulangerie, ceux-ci ont été soumis aux locataires actuels et la solution (dont copie jointe) a été retenue pour un coût prévisionnel qui s'élève à 78 336€ TTC (65 280€ HT) hors honoraires, à charge de la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipales de valider cette esquisse et de l'autoriser à déposer la demande déclaration préalable de travaux et lancer les consultations d'entreprises.

Une subvention du Département dans le cadre du Dispositif de soutien aux territoires, pour l'amélioration de l'accessibilité des services au public vient d'être confirmée à la commune de Saint-Senoux pour un montant de 30 000€ sur ce projet.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide d'esquisse présentée et autorise le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux et à lancer les consultations.

## 61-18 Tarifs restauration – Complément

Par délibération du 30 juillet, le Conseil municipal a fixé les tarifs de la restauration pour l'année 2018-2019. Il convient aujourd'hui d'y apporter un complément et de fixer deux tarifs de repas pour les familles extérieures à la commune.

Il est proposé, pour les repas exceptionnels 4.80€ pour les familles extérieures, déjà présentes sur la commune et 6€ pour les repas exceptionnels, pour les familles extérieures, arrivant pour l'année scolaire 2018-2019.

Accord unanime du Conseil Municipal.

## 62-18 Urbanisme – Droit de préemption

Conseil municipal du 29 octobre 2018

Maître Guillaume de Poulpiquet, Notaire, a déposé une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant un immeuble bâti. Il s'agit d'une maison d'habitation située 7, rue des Trois Huchet, construite sur un terrain de 528 m<sup>2</sup> et cadastrée sous le numéro WB 132. Le notaire a trouvé preneur et sollicite le Conseil municipal afin de savoir s'il entend exercer son droit de préemption.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renoncer à exercer son droit de préemption.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

### **63-18 Rapport annuel du Syndicat départemental d'Electrification**

Conformément à l'article L 5211-39 et 40 du Code Général des Collectivités, le rapport annuel du Syndicat Départemental d'Electrification doit être présenté au conseil municipal, en séance publique.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2017 du Syndicat Départemental d'Electrification.

### **64-18 Ressources humaines – Modification d'un poste au service périscolaire**

Par délibération N° 70-17 un poste non permanent d'encadrant périscolaire a été créé avec effet au 26/09/2017. La délibération prévoyait de rémunérer l'agent sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique (IM 325). Compte tenu des missions demandées à cet agent et afin d'être en cohérence avec la nature des fonctions (gestion et animation du service périscolaire), Monsieur le Maire propose la création-modification du poste actuel en poste d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, 5<sup>ème</sup> échelon (IB 372/IM 343). L'agent recruté sur ce poste bénéficiera du régime indemnitaire (RIFSSEP) attribué aux contractuels de la commune sous réserve qu'il en remplisse les autres conditions. Ces nouvelles dispositions prendront effet au 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable par 14 voix pour et une abstention.

### **65-18 Finances –Indemnité de gardiennage de l'Eglise**

Le montant maximum de l'indemnité allouée pour le gardiennage des églises peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle aux mêmes taux que les indemnités allouées aux agents publics et dans les mêmes conditions. Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire de 2017, le montant maximal reste fixé à 120.97€ pour un gardien qui ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées. Dans ce cadre, le conseil Municipal est appelé à fixer le montant de l'indemnité à verser en 2018.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer au montant maximal l'indemnité de gardiennage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe à 120.97€ le montant de l'indemnité annuelle de gardiennage de l'Eglise.

### **Questions et informations diverses**

Monsieur le maire informe de l'enquête publique qui aura lieu du 12 novembre au 15 décembre 2018 et qui porte sur le projet de révision du SCOT (Schéma de cohérence Territoriale du pays des vallons de Vilaine).

L'entretien des abords de l'église et la découverte d'un vitrail cassé ont été évoqués. De même que la sécurisation du stationnement près du terrain de football.

Les dates suivantes ont été retenues :

Conseil Municipal de novembre : le 26 novembre 2018

Conseil Municipal de décembre : le 17 décembre 2018

Vœux du Maire : le 11 janvier 2019.

**Prochaine réunion de Conseil le 26/11/2018 à 19h30**

Conseil municipal du 29 octobre 2018